DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept janvier, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**
Nombre de conseillers municipaux présents : **19**
Nombre de votes contre : **0**
Nombre d'abstentions : **0**
Nombre de votes pour : **29**
Nombre de suffrages exprimés : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal le 21 janvier 2026

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Claude FLEURY, Hélyette SALAÜN, Michel PIRES, Michèle LUCAS, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Emilie BRICOUT, Aurore PRIEST, Jany POULIN, Léa DUMAS, Patrick IZQUIERDO, Thierry GOMES, Benoît COQUAND, Denis CHARRON, Dimitri HERVELET, Éric PERENNES et Sonia MORVAN.

Absents excusés :
Hélène LORME, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Franck VIGNAUD, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÜN,
Magalie PIAT, ayant donné pouvoir à Philippe MAUGUIN,
Estelle MONTES, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Michel PIRES,
Maël DIONG, ayant donné pouvoir à Léa DUMAS,
Yann GRISON, ayant donné pouvoir à Jany POULIN,
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Patrick IZQUIERDO,
Jean-Luc BERNARD, ayant donné pouvoir à Michèle LUCAS.

Début de la séance : **19h00** Fin de la séance : **20h13** Secrétaire : **Léa DUMAS**

RESSOURCES HUMAINES

DL.26.009 – Création de poste au 1er février 2026 - Service Moyens Généraux

Christian DUMAS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
Vu le tableau des effectifs existant,

Considérant ce qui suit :

Le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des postes pour permettre des avancements de grade.
En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial compétent.

Ainsi, afin d'assurer le fonctionnement du service Moyens Généraux et répondre aux besoins du service, il est proposé aux membres du conseil municipal de créer le poste suivant à compter du 1er février 2026 :

Filière	Cadre d'emplois	Catégorie	Grade	Quotité du poste %	Poste / missions
Administratif	Adjoint administratif	C	Adjoint Administratif principal 2ème classe	100%	Gestionnaire comptable

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois et grades référencés dans le tableau ci-dessus.

Toutefois, après le délai légal de parution de la vacance d'emploi pour une durée qui ne peut être inférieure à un mois, sauf cas d'urgence, l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique pour les besoins des services ou si la nature des fonctions le

justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, le niveau de rémunération sera basé sur la grille indiciaire du grade correspondant et déterminé en tenant compte des fonctions exercées, de la qualification requise pour les exercer, de la qualification détenue par l'agent (niveau de diplômes/certifications) et en fonction de l'expérience professionnelle. L'emploi sera accessible selon les conditions de qualifications définies par les statuts.

En raison des tâches à effectuer, Monsieur le Maire propose l'établissement d'un contrat à durée déterminée d'une durée de trois ans maximum, renouvelable par reconduction expresse. La durée des contrats successifs ne peut excéder un total de six années. A l'issue de la période maximale de six années, le contrat ne peut être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée, en application du l'article L. 332-9 du Code Général de la Fonction Publique.

Après présentation à la Commission Générale du 19 janvier 2026, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- de créer le poste ci-dessus énoncé à compter du 1er février 2026 et de modifier le tableau des postes à la même date,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- d'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent,
- de charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 1er février 2026.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 28 janvier 2026

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 28 janvier 2026
Publication le : 29 janvier 2026
Notification le : 29 janvier 2026

MAIRIE D'INGRE (LOIRET)

Le Maire

Christian DUMAS

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE
Utilisateur : LE TUMELIN Sylvie

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DL_26_009**
Objet :	**Création de poste au 1er février 2026 - Service Moyens Généraux**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-01-28 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1.1 - Création de poste et suppression
Identifiant unique :	045-214501694-20260128-DL_26_009-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 045-214501694-20260128-DL_26_009-DE-1-1_0.xml	text/xml	930 o
Document principal (Délibération) Nom original : DL.26.009 – RH - Création de poste au 1er février 2026 - Service Moyens Généraux.pdf Nom métier : 99_DE-045-214501694-20260128-DL_26_009-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	157.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 janvier 2026 à 14h53min20s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 janvier 2026 à 14h53min23s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 janvier 2026 à 14h54min28s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 janvier 2026 à 14h54min39s	Reçu par le MI le 2026-01-28